

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 5 juillet 2018**

Le 5 juillet 2018, le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean FRANCHI.

PRÉSENTS : FRANCHI Jean, BOUGAUD Sandrine, BOUILLIER Pierre, BRACHET Catherine, DUPONT Cécile, FAVIER Lucette, GREZYK Pascale, GUILLEMENEY Jean-Pierre, JEANJACQUES Isabelle, TAMISIER Pierre, VARENNE Sébastien, MOREY Jean-Christophe.

ABSENTS EXCUSES : PRENTOUT Philippe,

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUILLIER Pierre

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 15 mai 2018

II) DELIBERATIONS

Attribution de subvention à l'association DE SI DE LA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le bilan financier, le budget prévisionnel et la demande de subventions de l'association DE SI DE LA.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

	Montant en €
DE SI DE LA	400
DE SI DE LA (fête de la musique)	400

Désignation d'un délégué à la commission accessibilité de la communauté de communes Porte du Jura

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil, que lors de la séance du conseil municipal du 13 février 2017 le conseil a désigné Monsieur Jean-Christophe MOREY délégué à la commission accessibilité de la Communauté de Communes Porte du Jura.

Cette commission a un rôle consultatif, et a pour mission d'établir un rapport annuel des mises aux normes effectuées dans l'année, des futures réalisations ainsi qu'un bilan des résultats obtenus.

Approbation de la modification des statuts de la Communauté de communes Porte du Jura : modification statutaire SR3A, intégration mission hors GEMAPI

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal la proposition de la Communauté de Communes Porte du Jura de rajouter dans les statuts les missions complémentaires à GEMAPI pour le bassin versant de l'Ain aval et ses affluents :

- Les eaux de ruissellement et l'érosion des sols pouvant impacter la ressource en eau et les milieux aquatiques en milieu non urbain ;
- La mise en œuvre ou la participation à des actions visant à améliorer la qualité de l'eau ;
- La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines, ainsi que la mise en place et l'exploitation de dispositifs de suivi de ces ressources en eau, des milieux aquatiques et des milieux annexes du bassin versant dans le cadre de programmes portés par la structure ;

- *L'animation, la sensibilisation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;*

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité favorablement au rajout de ses missions complémentaires existantes dans les statuts de la Communauté de Communes Porte du Jura.

Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Porte du Jura : rajout de compétences facultatives dans le domaine culturel

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal la proposition de la Communauté de Communes Porte du Jura de rajouter dans les statuts des compétences facultatives dans le domaine culturel :

- *Le financement d'associations ou de structures de droit privé ou public dont l'objet ou la manifestation relève de l'intérêt communautaire culturel*

L'intérêt communautaire à destination des associations et des partenaires est défini par un règlement d'attribution des subventions propre à la commission culture restreinte aux élus

- *Les actions de développement du réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire*

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité favorablement au rajout de ses compétences facultatives dans les statuts de la Communauté de Communes Porte du Jura.

III) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Transfert compétence assainissement à la Communauté de Communes Porte du Jura : compte rendu de l'étude du cabinet VERDI

Suite à la prise de compétence assainissement par la Communauté de Communes Porte du Jura au premier janvier dernier, une étude préalable au transfert a été confiée au cabinet VERDI. Le 24 mai dernier, se sont réunis les membres du comité de pilotage pour la présentation de la phase 1 de l'étude soit un état des lieux technique, financier et juridique. Le compte rendu a été adressé aux communes de la Communauté de Communes Porte du Jura

Les membres du conseil municipal précisent qu'il n'est pas nécessaire de réaliser des travaux sur le réseau d'eaux pluviales à court terme, puisque celui-ci a été mis en conformité il y a quelques années.

21h06 : arrivée de Jean-Christophe MOREY

- Concertation citoyenne et étude stratégique de développement du bourg centre

Le comité de pilotage s'est réuni le 7 juin dernier pour la présentation par l'atelier Zou de la phase 1 de l'étude : diagnostic suite à la concertation citoyenne.

Début de la phase 2 en juin avec les trois veillées qui se sont déroulées dernièrement autour des thèmes suivants :

- Parcours de découverte : promenade
- Animations et Manifestations
- Lieu convivial : à imaginer ensemble

La prochaine étape sera de réunir tous les administrés autour d'une réunion conviviale organisée par la commune pour présenter les premières propositions ressortant de l'étude.

- Commune nouvelle entre Beaufort et Orbagna :

Suite à la réunion du 8 juin dernier, les membres des deux conseils municipaux sont en majorité favorables à la poursuite de la réflexion en vue de la création d'une commune nouvelle Beaufort-Orbagna.

C'est pourquoi une formation de deux jours sera organisée entre les membres des deux conseils pour approfondir leurs connaissances à ce sujet. Elle sera animée par des intervenants de l'association des maires de France spécialisés dans la mise en place de commune nouvelle.

- Révision carte communale de Flacey-en-Bresse :

La commune de Flacey-en-Bresse prescrit la révision de sa carte communale. La commune de Beaufort étant une commune limitrophe peut si elle le souhaite être associée aux travaux de la carte communale.

Les membres du conseil souhaitent ne pas participer à ces travaux puisque le classement des terrains limitrophes n'est pas vocation à évoluer. De plus, la commune de Beaufort n'est pas sur le même département que la commune de Flacey-en-Bresse ni sur le même SCOT (schéma de cohérence territoriale).

- Cérémonie Centenaire de la grande guerre 1918-2018 :

Le souvenir français propose aux communes l'opération « arbres des valeurs » qui consiste à organiser aux environs du 11 novembre 2018, une cérémonie au cours de laquelle la population ainsi que les enfants des écoles planteront un ou plusieurs arbres.

Après concertation auprès de ses collègues, la directrice de l'école du groupe scolaire de Beaufort donne un avis favorable pour participer à la plantation de l'arbre au sein du groupe scolaire avec la participation des élus des communes du regroupement pédagogique.

- Vente épareuse :

Considérant le changement de l'épareuse, les membres du conseil décident de vendre l'ancien matériel au prix de 2 500€.

- Achat de matériel de balayage et de désherbage :

Comme prévu au budget, monsieur le maire présente plusieurs devis pour l'achat de matériel de désherbage et balayage. La commission sera réunie à la rentrée pour déterminer le choix de matériel et du financement sur le budget 2018 ou 2019.

- Mise en retraite d'un agent :

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal du changement de statut d'un des agents communaux : mise en retraite.

- Nouveaux horaires d'école + Utilisation de la salle anciennement la 8^e classe :

Monsieur le maire informe les conseillers des nouveaux horaires à la rentrée de septembre 2018 : semaine de 4 jours, lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30-11h45 / 13h30-16h15.

Il fait part de la demande de Madame la directrice du groupe scolaire de Beaufort de laisser à disposition de l'école la salle de la 8^{ème} classe pour la mise en place d'ateliers à la rentrée prochaine.

La Communauté de Communes Porte du Jura souhaitant arrêter la mise à disposition de cette salle et de sa prise en charge dans le cadre de sa compétence, les membres du conseil suivent l'avis de la Communauté de Communes Porte du Jura et donnent un avis défavorable à cette demande.

- Compteur LINKY :

Suite à un courrier d'un administré refusant l'installation d'un compteur LINKY, monsieur le Maire a transmis cette demande à l'organisme compétent soit le SIDEC et informe le conseil municipal de la réponse apportée.

Dates des prochaines réunions :

- Conseil Municipal : mardi 18 septembre à 20h00

Le Maire
Jean FRANCHI

